Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260306-20260307-DE

MAIRIE
DE
MOLAC
MORBIHAN
8, rue Jollivet
Code Postal : 56230
Téléphone : 02.97.45.72.35
Courriel : contact@molac.bzh

Séance du 06 mars 2026

Date de convocation : 27 février 2026 Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 14 procurations : 0 Votants : 14	**L'an deux mil vingt-six, le 06 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude, Maire.** **Etaient présents** : **COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; SOURIS Georges ; PERRON Manuela ; DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; ARS Marcel ; LE COINTE Catherine ; DREANO Odette ; LAMY Sibylle ; FLEURY Sébastien ; STEVANT Emilie ; JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération 2026-03-02) ; BERTAUX Jean-François** **Absents excusés :** **LARVOIR Yoann** **TIGIER Alphonse** **MEILLAREC Yann** **Absents** **LE SOURD Liliane** **GUIL Annie** **Secrétaire de séance :** **Emilie STEVANT a été nommée secrétaire de séance**

♦ **2026-03-07 Réactualisation de la convention avec l'école privée sous contrat d'association**

Mme GRIFFON, adjointe aux finances, rappelle que la commune doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des enfants des classes élémentaires et de maternelles (plus de trois ans), dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public, conformément au code de l'éducation.

Elle rappelle que la commune de Molac assume la charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour les seuls élèves domiciliés dans son ressort territorial.

Vu le coût de fonctionnement d'un élève de l'école public,

Vu les subventions fournitures, voyage éducatifs et Arbre de Noel attribuée aux élèves de l'école publique,

Mme GRIFFON présente la proposition de la commission finances pour la participation au titre de l'année 2026 à attribuer à l'école privée :

	Fonctionnement	Fournitures	Voyages éducatifs	Arbre de Noel	TOTAL / enfant
Maternelles	1 251.11 €	36 €	22€	7 €	1 316.11 €
Elémentaires	344.47 €	36 €	22€	7 €	409.47 €

Compte tenu des effectifs validés au 31 décembre 2025, la traduction du coût par enfant aboutit au montant global suivant :

– 21 élèves en maternelle x 1 316.11 € soit 27 638.31 €

– 60 élèves en élémentaire x 409.47 € soit 24 568.20 €

Soit un contrat à hauteur de 52 206.51 € pour 2026.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260306-20260307-DE

La commission propose que ce montant soit versé en 3 fois : en mars, en juin et en septembre.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Valide la participation financière de la commune telle que présentée pour l'année à **52 206.51 €** qui sera versée à l'OGEC en trois fois (3X17 402.17€) : en mars, juin et septembre 2026.
Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
(POUR :14 ; CONTRE :0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 09 mars 2026
Le Maire
Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES